

## **Politiques des recommandations de brevets pour le cycle 2019 de Volleyball Canada en volleyball de plage**

### **1. Informations générales**

Le Programme d'Aide aux Athlètes (PAA) est un programme du gouvernement fédéral qui est géré par Sport Canada et qui fournit une aide financière et un support aux frais de scolarité des athlètes de la haute performance.

Aussi nommé "Brevet", les fonds du PAA ont pour objectif de contribuer aux frais d'entraînement et de vie quotidienne des athlètes. L'objectif n'est pas de fournir une source de revenus aux athlètes. Les fonds du PAA sont conçus pour supporter dans l'année à venir les athlètes qui ont démontré un potentiel supérieur de performance future en ayant:

- a) Démontré l'habileté de terminer dans le Top 8 et le Top ½ des inscriptions aux Championnats Mondiaux Senior de la FIVB ou des Jeux Olympiques,
- b) Être identifié comme étant en progression d'atteindre un Top 8 et un Top ½ des inscriptions aux futurs Championnats Mondiaux Senior de la FIVB ou aux futurs Jeux Olympiques.

Cette politique s'applique au cycle de brevet débutant le 1er janvier 2019 et se terminant le 31 décembre 2019. Cette politique expose le processus et les critères qui seront utilisés pour recommander des athlètes au Programme d'Aide aux Athlètes de Sport Canada pour les brevets de ce cycle.

Le Directeur de la Haute Performance, en consultation avec l'entraîneur en Chef de l'équipe nationale de Volleyball de plage est responsable de faire les recommandations pour le PAA.

Veuillez noter que Volleyball Canada ne prend pas les décisions à elle seule. Elle fournit une liste d'athlètes qu'elle nomme et recommande à Sport Canada basée sur les politiques et procédures de brevets du PAA de Sport Canada. C'est Sport Canada qui approuve ultimement les nominations en accord avec ses procédures et politiques issues du PAA.

### **2. Conditions minimales d'admissibilité**

Pour être éligible et être considéré pour un brevet, un athlète doit respecter ces conditions minimales d'admissibilité:

- a) Doit être un membre affilié et en bonne entente avec Volleyball Canada.
- b) Doit être un citoyen canadien et doit démontrer de façon satisfaisante qu'il/qu'elle sera éligible pour compétitionner pour le Canada dans les événements FIVB et NORCECA à partir du 31 décembre 2018.
- c) Ne doit pas être sous suspension ou autre sanction pour dopage ou toute autre offense liée au dopage.
- d) Doit s'engager à signer l'Entente des Athlètes tel que demandé par Volleyball Canada et Sport Canada.
- e) Doit soumettre le formulaire du PAA de l'équipe nationale de volleyball de plage (Annexe B) deux semaines avant le camp de sélection pour les brevets en volleyball de plage (pour les brevets de 2019).
- f) Doit participer aux Championnats Canadiens Senior de Volleyball de plage en 2018 sauf dans le cas d'une exemption donnée en raison d'une blessure, maladie ou toute autre circonstance légitime qui aura été approuvée à l'avance et à l'écrit par l'entraîneur en chef de l'équipe nationale de volleyball de plage. Les équipes s'étant mérité une place dans un événement de la tournée mondiale FIVB ou un événement de la tournée NORCECA qui se déroule le même weekend que les championnats canadiens senior en volleyball de plage 2018 pourront avoir une exemption. Les équipes qui se seront déjà classées pour un brevet senior selon les critères de performances pour 2019 (L2W (SR ou C1), T2W (SR ou C1) ou T2W (SR1/SR2)) pourront être exemptées des championnats canadiens seniors de volleyball de plage 2018.
- g) Doit être présent au camp de sélection pour les brevets de VC 2018 pour les brevets de 2019 sauf dans le cas d'une exemption pour blessure, maladie ou circonstance légitimes approuvées à l'avance et à l'écrit par l'entraîneur en chef de l'équipe nationale de volleyball de plage.
- h) Les athlètes qui sont présentement brevetés et qui deviennent malades, blessés ou enceintes devront l'annoncer à Volleyball Canada pour conserver leur statut de brevet actuel.

### 3. Nombre de brevets et distribution

Il existe une limite de nombre de brevet disponible pour le programme de volleyball de plage. Actuellement, le quota est de 16 brevets senior ou l'équivalent de \$338,880. Dans le cas de modifications au nombre de brevets, le directeur de la haute performance en volleyball de plage, en consultation avec l'entraîneur en chef de l'équipe nationale de volleyball de plage, ajustera la distribution de brevets et publiera le plus rapidement possible un document spécifiant les modifications. Si Sport Canada décide d'augmenter le quota de brevets senior disponibles en 2019, Volleyball Canada allouera les quotas extra en priorité aux athlètes qui rencontreront les critères de brevet senior jusqu'à ce que ces athlètes aient 12 mois de support avec le brevet, les restes seront ajoutés aux quotas de brevets de développement.

#### 3.1 Quotas de brevet par sexe

Le montant maximum et le nombre de brevets minimal sera distribué tel que suit pour chaque sexe :

Sexe	Brevet senior (SR1, SR & C1)	Brevet de développement (D)
	Montant maximal	Montant minimal
Hommes	\$127,080	\$42,360
Femmes	\$127,080	\$42,360

#### 3.2 Principes pour l'allocation de brevet par sexe

Un minimum de 4 mois de brevet peut être alloué à un athlète.

Le support du brevet sera alloué dans un paiement mensuel équivalent au brevet, i.e.: Les brevets SR1 et SR sont de 1,765\$/mois & les brevets C1 et D sont de 1,060\$/mois.

Les athlètes qui se qualifient pour un brevet sous les critères seniors sont éligibles à deux années de support du PAA, le brevet de la première année se réfère à un brevet SR1 et le brevet pour la seconde année correspond à un brevet SR2. La deuxième année est sujette à un renouvellement si l'athlète rencontre certains points d'éligibilité et s'il est nommé à nouveau par Volleyball Canada. L'entraînement et le programme de compétition de l'athlète doivent être approuvés par Sport Canada et l'athlète se doit de signer le formulaire du PAA et l'entente des athlètes de Volleyball Canada. (Consulter les politiques du PAA section 5.2.2 pour les exceptions)

Les processus d'allocation des brevets seront distribués selon les priorités suivantes:

**Priorité 1:** Les athlètes qui rencontrent les critères de brevet senior international (SR1) auront la première priorité pour un maximum de 12 mois chacun ou autant de mois/athlète disponible pour les quotas de brevet senior décrit au point 3.1

**Priorité 2:** Si aucun athlète ne répond aux critères SR1, alors les athlètes qui rencontrent les critères du brevet national senior T2W (SR/C1 T2W) auront priorité pour 12 mois de brevet chacun ou autant de mois/athlète disponible pour les quotas de brevet senior.

**Priorité 3:** Après l'allocation de brevets aux athlètes qui rencontrent les critères de brevet SR1 et SR/C1 T2W, les montants restants (s'il y a lieu) seront distribués dans un nombre égal de mois pour les athlètes selon les priorités et sera réparti entre les deux sexes (sauf dans le cas où il y aurait des problématiques avec l'engagement d'entraînement à temps plein qui rencontrent les critères Senior Nationaux L2W (SR/C1 L2W)).

**Priorité 4:** Si après les allocations de brevets SR1, SR et C1, un montant de support de brevet n'a pas été utilisé, le montant restant sera relocalisé dans des brevets additionnels de développement réparti dans les deux genres.

**Priorité 5:** Le support donné par le brevet de développement sera distribué à la discrétion de l'entraîneur en chef de l'équipe nationale de volleyball de plage, en consultation avec le directeur de la haute performance en volleyball de plage, aux athlètes qui répondent aux critères du brevet de développement T2C.

**Priorité 6:** Si après la distribution des brevets de type D un certain montant de brevet n'a pas été utilisé dans un sexe, le montant restant pourrait être redistribué en mois additionnels à des athlètes T2C D de tout genre à la discrétion de l'entraîneur en chef de l'équipe nationale de volleyball de plage en consultation avec le directeur de la haute performance en volleyball de plage.

#### 4. Critères des brevets senior

##### Critères pour le brevet senior International(SR2 - \$1,765/mois)

Les brevets SR1/SR2 sont des brevets T2W et il s'agit du plus haut niveau de brevet

- Critères: Les athlètes qui ont terminés dans le top 8 et le top ½ aux championnats mondiaux 2017 de la FIVB auront des brevets SR2 en 2019, puisqu'ils ont rencontrés les exigences minimales requises d'éligibilité décrites au point 2.

Les athlètes qui se qualifient pour un brevet sous les critères seniors sont éligibles à deux années de support du PAA, le brevet de la première année se réfère à un brevet SR1 et le brevet pour la seconde année correspond à un brevet SR2. La deuxième année est sujette à un renouvellement si l'athlète rencontre certains points d'éligibilité et s'il est nommé à nouveau par Volleyball Canada. L'entraînement et le programme de compétition de l'athlète doivent être approuvés par Sport Canada et l'athlète se doit de signer le formulaire du PAA et l'entente des athlètes de Volleyball Canada.

##### 4.1 Critères Nationaux Senior (SR - \$1,765/mois, C1 - \$1,060/mois)

Une fois qu'un athlète a atteint les catégories d'âges post-U21, il/elle pourrait être breveté(e) au niveau senior (SR/C1) pour un maximum de (5) ans. Dans le cas où l'athlète veut prolonger son statut d'athlète breveté senior après ces 5 années, celui-ci doit démontrer un progrès continu vis-à-vis ses résultats d'athlète breveté senior international et doit avoir été recommandé par Volleyball Canada.

###### 4.1.1 Critères de brevet T2W de Volleyball Canada (SR/C1 T2W)

- Doit rencontrer les exigences minimales requises d'éligibilité décrites au point 2.
- Doit avoir participé à un minimum de 6 événements sur la tournée mondiale FIVB de 3 à 5 étoiles.
- Doit avoir réussi un minimum de **trois (3) des résultats suivants entre le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et le 31 décembre 2018** :
  - 5e position à un événement 5 étoiles de la FIVB 2018
  - 3<sup>e</sup> position à un événement 4 étoiles de la FIVB 2018 ou
  - 2e position à un événement 3 étoiles de la FIVB 2018
    - Par exemple, une 5<sup>e</sup> position à un événement 5 étoiles, une 3<sup>e</sup> position à un événement 4 étoiles et une 2<sup>e</sup> position à un événement 3 étoiles de la FIVB.

###### 4.1.2 Critères de brevet L2W de Volleyball Canada (SR/C1 L2W)

- Doit rencontrer les exigences requises minimales d'éligibilité requises décrites au point 2.
- Doit avoir participé à un minimum de 6 événements de la tournée mondiale de la FIVB 2018 (3 à 5 étoiles).
- Doit réussir un total minimal de **trois (3) des objectifs suivants entre le 1er janvier 2018 et le 31 décembre 2018**:
  - 9<sup>e</sup> position à un événement 5 étoiles de la FIVB 2018
  - 5<sup>e</sup> position à un événement 4 étoiles de la FIVB 2018 ou
  - 4<sup>e</sup> position à un événement 3 étoiles de la FIVB 2018

## 5. Critères pour le brevet de développement (D T2C - \$1,060/mois)

Les brevets de développement ont pour objectif de supporter les besoins des athlètes de développement plus jeunes qui ont clairement démontré le potentiel de parvenir aux critères d'obtention de brevet d'athlète senior international mais qui ne rencontrent pas encore les critères du brevet national senior.

Normalement, les athlètes qui ont été précédemment breveté au niveau senior (SR1, SR2, SR et C1) pour plus de 2 ans ne sont pas éligibles pour être considérés pour un brevet de développement sauf s'il a un nouveau partenaire ou s'il est encore d'âge pour la catégorie junior FIVB (U21).

Une fois qu'un athlète a atteint la limite d'âge post-U21 de la catégorie FIVB, il ou elle peut être breveté avec un niveau développement (D) pour un maximum de six (6) ans. Dans le cas où un athlète désire prolonger sa recommandation de brevet développement, l'athlète doit démontrer un progrès continu de résultats vis-à-vis son statut d'athlète de brevet développement (T2C) et être recommandé par Volleyball Canada.

### Critères:

Comme les athlètes L2W et T2W sont jugés selon une politique de performance, les athlètes T2C (Athlètes de l'Équipe Nationale B) seront nommés pour un brevet de développement basé sur leur position sur la liste, créée par l'entraîneur en chef de l'équipe nationale de volleyball de plage. Les athlètes qui rencontrent les critères d'éligibilité minimums décrits au point 2 seront classés selon les 10 critères suivants, le potentiel international étant le plus important. L'évaluation se déroulera au Camp de Sélection des Brevets de Volleyball Canada 2018 (pour les brevets de 2019). Le poids de chacun des critères sera le même pour chaque athlète T2C.

**Technique:** Inclue l'évaluation des 6 habiletés principales – service, réception de service, passe, frappe, le bloc et la défensive – chacun d'entre eux est classé en fonction des observations aux compétitions et démonstrations au camp de sélection.

**Tactique:** Inclue l'évaluation de la stratégie, des habiletés de gestion en match, de la communication, de la prise de décision, du travail d'équipe et de la considération position/partenaire.

**Gestion du stress:** Inclue l'évaluation des décisions prises en situation de match. Durant des matchs compétitifs, la dureté du mental, comment l'athlète réagit sous la pression, comment l'athlète se redresse suite à un résultat de compétition décevant, comment l'athlète se maintient suite à un bon résultat en compétition, comment l'athlète maintient son calme et son focus après avoir perdu un match.

**Tests physiques:** Inclue l'évaluation du saut d'attaque dans le sable, un compteur de l'impulsion sur une surface dure, une course navette dans le sable et un test de la capacité aérobie.

**Amélioration progressive:** Inclue l'évaluation des changements progressifs dans les tests physiques (d'années en années), l'amélioration des résultats en tournoi, l'amélioration de la technique et l'amélioration de la condition physique.

**Potentiel international:** Inclue l'évaluation du désir d'entrer et d'aller à des événements internationaux FIVB et NORCECA, de l'habileté de l'athlète de planifier et gérer un horaire de compétition, du potentiel physique incluant la tolérance de la structure et la démonstration du focus de l'athlète sur la réalisation de ses objectifs qui le mèneront au succès dans des compétitions futures.

**Résultats de performance:** Inclue l'évaluation des résultats actuels aux événements domestiques, nationaux et internationaux.

**Engagement:** Inclue l'évaluation de l'éthique de travail, la discipline, l'horaire de pratique, l'engagement à la haute performance dans le sport comme mode de vie, délocalisation au Centre d'entraînement de l'équipe nationale de volleyball de plage, l'intérêt dans le volleyball de plage et de représenter le Canada.

**Buts et objectifs:** Inclue l'évaluation des objectifs personnels et des plans pour le succès, les responsabilités dans le partenariat et les possibilités, la planification de l'équipe de support, la planification financière et la possibilité d'atteindre ces objectifs.

**Capacité à être entraîné:** Inclue l'évaluation de l'habileté à communiquer avec les entraîneurs, l'adoption de nouvelles stratégies et tactiques, le désir de changer ses défauts, l'écoute des directives, la réception et compréhension des commentaires, et la démonstration du respect des décisions des entraîneurs.

De plus, pour être recommandé afin d'obtenir un support de brevet T2C, les athlètes doivent s'engager à participer dans les programmes de l'équipe nationale aux centres de la haute performance en volleyball de plage de Volleyball Canada pour un nombre de jours d'entraînement minimal déterminé par l'entraîneur en chef de l'équipe nationale. Veuillez noter que toute égalité dans le résultat final de l'évaluation sera brisé par l'entraîneur en chef de l'équipe nationale qui utilisera les performances à l'international (du passé et actuelles) et toute autre force majeure qui s'applique.

## **6. Critères médicaux/blessures**

Les brevets pour supporter les blessures et les affaires médicales seront uniquement fournis aux athlètes T2W (SR1, SR2, SR ou C1) et qui sont présentement brevetés.

À la fin d'une période de brevet dans lequel un athlète breveté T2W a, pour des raisons strictement liées à la santé, été dans l'incapacité d'achever les standards nécessaires pour être nommé à nouveau pour un brevet, il ou elle pourrait être considéré(e) en nomination pour un brevet Médical ou de blessure. Pour être éligible à une telle nomination, l'athlète doit remettre un billet médical et un pronostic pour le retour prévu de l'athlète à l'entraînement et en compétition (ceci n'est pas requis dans le cas d'une grossesse) et doit inclure un programme d'entraînement et de réhabilitation.

Une application pour un brevet médical/blessure ne garantit pas une nomination. Les athlètes pourraient être nommés pour un brevet médical/blessure à la discrétion de l'entraîneur en chef de l'équipe nationale de volleyball de plage (en consultation avec l'équipe de support intégrée de l'équipe nationale de volleyball de plage qui sera basée selon la nature et les détails du diagnostic, et la documentation fournie, la force du plan de réhabilitation et d'entraînement de l'athlète, les avis du personnel médical, et les attentes réalistes que l'athlète peut continuer de progresser dans ses résultats à l'international.

## **7. Appels**

Les appels de Volleyball Canada concernant les décisions de nomination/re-nomination du PAA ou les recommandations de Volleyball Canada pour retirer un brevet peuvent être poursuivis mais uniquement par le biais de la politique d'appels de Volleyball Canada. (<https://www.volleyball.ca/fr/a-propos/gouvernance/politiques>).

## Annexe A

### Trois exemples d'allocation de brevets L2W et T2W par sexe:

- 2 athlètes rencontrent les critères SR/C1 T2W (2 SR), 4 rencontrent ceux de SR/C1 L2W (3 SR et 1 C1)

	Athlète	Brevet	Par mois	Nombre de mois	Total/athlète	Total/Priorité	\$ restant pour la prochaine priorité
Priorité 1	n/a						\$127,080
Priorité 2	A	SR T2W	\$1,765	12	\$21,180	\$42,360	\$84,720
	B	SR T2W	\$1,765	12	\$21,180		
Priorité 3	C	SR L2W	\$1,765	*même #de mois pou les deux sexes	# mois X \$ par mois	somme Totals pour les athlètes	(Montant excédant)/2 Par sexe = Q
	D	SR L2W	\$1,765				
	E	SR L2W	\$1,765				
	F	C1 L2W	\$1,060				
Reste pour D						\$42,360 + Q	

\*La somme du brevet L2W est allouée de façon égale pour les deux sexes

- 2 SR1 T2W athlètes, 4 SR/C1 T2W athlètes (2 SR & 2 C1) et 2 SR/C1 L2W athlète (1 SR & 1 C1):

	Athlète	Brevet	Par mois	Nombre de mois	Total/athlète	Total/Priorité	\$ restant pour la prochaine priorité
Priorité 1	A	SR1 T2W	\$1,765	12	\$21,180	\$42,360	\$84,720
	B	SR1 T2W	\$1,765	12	\$21,180		
Priorité 2	C	SR T2W	\$1,765	12	\$21,180	\$67,800	\$16,920
	D	SR T2W	\$1,765	12	\$21,180		
	E	C1 T2W	\$1,060	12	\$12,720		
	F	C1 T2W	\$1,060	12	\$12,720		
Priorité 3	G	SR L2W	\$1,765	*même # de mois pour les deux sexes	#mois X\$ par mois	Somme totale pour les athlètes	(Montant excédant)/2 Par sexe = Q
	H	C1 L2W	\$1,060				
Reste pour D						\$42,360 + Q	

\*La somme du brevet L2W est allouée de façon égale pour les deux sexes

- 2 SR1 T2W athlètes, 6 T2W athlètes (4 SR and 2 C1) et 2 L2W athlètes (2 C1):

	Athlète	Brevet	Par mois	Nombre de mois	Total/athlète	Total/Priorité	\$ restant pour la prochaine priorité
Priorité 1	A	SR1 T2W	\$1,765	12	\$21,180	\$42,360	\$84,720
	B	SR1 T2W	\$1,765	12	\$21,180		
Priorité 2	C	SR T2W	\$1,765	9	\$15,885	\$82,620	\$2,100
	D	SR T2W	\$1,765	9	\$15,885		
	E	SR T2W	\$1,765	9	\$15,885		
	F	SR T2W	\$1,765	9	\$15,885		
	G	C1 T2W	\$1,060	9	\$9,540		
	H	C1 T2W	\$1,060	9	\$9,540		
Priorité 3	I	C1 L2W	\$1,060	*même # de mois pour les deux sexes	# mois X \$ par mois	Somme totale pour les athlètes	(Montant excédant)/2 Par sexe = Q
	J	C1 L2W	\$1,060				
Reste pour D						\$42,360 + Q	

\*La somme du brevet L2W est allouée de façon égale pour les deux sexes

## Annexe B: Formulaire d'application au PAA de l'Équipe Nationale de Volleyball de Plage de VC 2019

Prénom \_\_\_\_\_ Nom de famille \_\_\_\_\_  
Rue: \_\_\_\_\_ Date de naissance: \_\_\_\_\_  
Code Postal: \_\_\_\_\_ Taille: \_\_\_\_\_ cm  
Ville: \_\_\_\_\_ Association Provinciale: \_\_\_\_\_  
# maison: \_\_\_\_\_ Club: \_\_\_\_\_  
# cellulaire: \_\_\_\_\_ Spécialité:  Bloc  Défense  Les deux  
Courriel 1: \_\_\_\_\_ Réception de service:  gauche  droite  
Courriel 2: \_\_\_\_\_ Bras de frappe:  gauche  droite

### **Volleyball intérieur (si applicable):**

Ligue intérieure 2016/2017: \_\_\_\_\_ et 2017/2018: \_\_\_\_\_

Participation (cocher tout ce qui s'applique de 2016 à 2018:

Championnat Provincial  Championnat National  Compétitions Internationales

Je pratique le volleyball intérieur \_\_\_\_\_ heures par semaines

Durant la saison de volleyball de plage je pratique en volleyball intérieur durant \_\_\_\_\_ heures par semaine

Entraîneur en volleyball intérieur:

### **Volleyball de plage:**

Je joue au volleyball de plage depuis: \_\_\_\_\_

Je représente ma région/province en volleyball de plage depuis: \_\_\_\_\_

Je représente le Canada en volleyball de plage depuis: \_\_\_\_\_

Mon premier choix de position en volleyball de plage:  Bloqueur  Défenseur

De mai à août, je pratique régulièrement le volleyball de plage pour \_\_\_\_\_ heures par semaine.

De septembre à avril, je pratique le volleyball de plage à l'intérieur régulièrement pour \_\_\_\_\_ heures par semaines.

Faire une liste de vos tournois des 3 dernières années et décrire vos résultats:

Les athlètes de niveau senior devraient inclure uniquement les championnats nationaux puisque VC suit tous les résultats FIVB et NORCECA. Les athlètes de niveau développement devraient aussi inclure les provinciaux et les autres résultats de tournois au Canada.

(Veuillez joindre une page séparée si vous nécessitez plus d'espace)

2015

2016

2018

Je joue avec mon/ma partenaire \_\_\_\_\_ depuis \_\_\_\_\_ (nombre) d'années

Mon nouveau/ma nouvelle partenaire est \_\_\_\_\_

Je suis à la recherche d'un nouveau/d'une nouvelle partenaire.

Mon association provinciale ajoutera à mes fonds du PAA le montant suivant: \_\_\_\_\_

Je peux confirmer que je recevrai approximativement \_\_\_\_\_ en commandites ou autres fonds privés.

Je suis l'auteur de ces réponses \_\_\_\_\_

Signature de l'athlète

## Annexe B: Formulaire d'application au PAA de l'Équipe Nationale de Volleyball de Plage de VC 2019 (pg 2)

Auto-  
évaluation

Mes forces

Mes faiblesses

Technique

Tactique

Attributs  
physiques

État mental et  
comportement

### Mon plan d'action pour 2019 et 2020

(Décrivez votre plan pour les deux prochaines années)

(Objectifs de 2019, Objectifs de 2020 et objectifs de carrière à long terme)

Buts/Objectifs

(Types de pratiques, focus des pratiques, objectifs d'amélioration d'habiletés spécifiques)

Pratiques

(Emplacement des tournois, fréquence des tournois, horaire des tournois)

Compétition

(Sources de financement, commanditaires, support provincial, plans financiers)

Financement

(Avec le/la partenaire, avec le groupe de soutien, avec Volleyball Canada)

Relations

Je suis l'auteur de ces réponses \_\_\_\_\_

Signature de l'athlète



## Annexe C

### **Développement de l'Athlète à Long Terme (DLTA) étapes en respect aux brevets en Volleyball de Plage**

#### **Étape (T2W) S'entraîner pour Gagner (Équipe Nationale A)**

**Objectif:** Performances podium aux compétitions internationales. Toutes les capacités, physiques, techniques, tactiques (incluant l'habileté à prendre des décisions) et mentales sont établies et l'entraînement s'est transformé en maximisation de la performance aux événements de la FIVB (Tournée mondiale de la FIVB et Championnats mondiaux de la FIVB) et aux Jeux Olympiques. Critères de performance minimum: Toute combinaison entre une 5e position à un événement 5 étoiles de la FIVB ou une 3e position à un événement 4 étoiles de la FIVB ou une 2e position à un événement 3 étoiles de la FIVB.

#### **Étape (L2W) Apprendre à gagner (Équipe Nationale A)**

**Objectif:** Aller chercher de l'expérience à l'international tout en renforçant le physique, la technique, la tactique et les capacités mentales de l'athlète. Les athlètes commencent à performer internationalement aux événements de la FIVB (reportent des matchs du tableau principal). Critère de performance minimal: Toute combinaison des trois options suivantes – une 9e place à un événement 2018 de la FIVB 5 étoiles, une 5e position à un événement 2018 de la FIVB 4 étoiles ou une 4e position à un événement 2018 de la FIVB 3 étoiles.

#### **Étape (T2C) S'entraîner pour compétitionner (Équipe Nationale B – Breveté, Équipe Nationale C – Non-breveté)**

**Objectif:** Optimiser "la machine". La préparation physique et le développement des habiletés spécifiques et tactiques sont optimisées. Les compétitions domestiques sont combinées avec quelques expériences à l'international (Championnats Mondiaux U19 & U21, Championnats Mondiaux de la FISU, FIVB 3 étoiles, FIVB 2 étoiles, FIVB 1 étoile, Événements de la Tournée NORCECA et compétitions pays vs. pays). Un athlète T2C se définit comme un athlète qui selon l'évaluation de l'entraîneur en chef de l'équipe nationale de volleyball de plage a le potentiel de devenir un athlète T2W mais qui ne remplit pas actuellement les critères de performance minimums de l'étape L2W.